



Doc. 15144

23 septembre 2020

La sauvegarde des valeurs démocratiques dans le commerce international

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La dernière décennie a été témoin d'une augmentation considérable du nombre de nouveaux accords commerciaux et il est probable que cette évolution se poursuivra au cours de la prochaine décennie. Dans le même temps, le système commercial multilatéral dirigé par l'Organisation mondiale du commerce est fragilisé tandis que les règles du jeu équitables entre les États s'en trouvent déformées.

La nouvelle génération d'accords internationaux de commerce et d'investissement tend de plus en plus à régir et à définir les normes de comportement à l'intérieur des États et entre ceux-ci. Ces normes dépassent le cadre commercial et affectent la réglementation et des droits individuels qui transcendent les États.

Les accords de commerce et d'investissement peuvent être conclus sans bénéficier du niveau de contrôle démocratique auquel seules les normes, règles et lois nationales (ou de l'Union européenne) sont soumises. Certains États ont certes reconnu le problème et s'efforcent de démocratiser les processus de négociation et de ratification, mais de nombreux autres accusent un retard dans ce domaine. L'Assemblée parlementaire devrait par conséquent lancer un appel aux parlements des États membres afin qu'ils garantissent que:

- les négociations en vue de conclure des accords de commerce et d'investissement soient soumis à un contrôle et une participation démocratiques dans trois étapes principales: la définition du mandat des négociations, les négociations proprement dites et la conclusion des accords;
- la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, qui sont les valeurs essentielles du Conseil de l'Europe, soient favorisés par ces accords;
- les principaux droits et valeurs – individuels et collectifs, y compris le développement durable, la santé publique, les normes environnementales et alimentaires ainsi que le contrôle de la responsabilité des personnes exerçant le pouvoir – soient respectés;
- les accords de commerce et d'investissement contribuent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de l'Agenda 2030 de l'ONU.

